

COMMUNICATIONS

La recherche vétérinaire

(2^e note)

par C. BRESSOU

Il y a plusieurs années déjà (1) que j'exposais à cette tribune les mobiles qui avaient présidé à la réorganisation de la recherche agronomique, que j'annonçais le développement qu'allait prendre de ce fait la recherche zootechnique et que je suggérais d'associer la recherche vétérinaire à l'Institut national de la Recherche agronomique récemment créé.

Si je reviens aujourd'hui sur ce même sujet, ce n'est certes pas dans l'intention, sans doute avantageuse, de dresser un bilan comparatif, mais bien plutôt parce que les circonstances me paraissent éminemment favorables à la réalisation réclamée sans cesse par tous ceux qui ont conscience du rôle imposé à notre discipline par le souci du développement de l'hygiène générale et de la prospérité de notre économie nationale (2 et 3).

La permanence du fâcheux état sanitaire de notre cheptel qui pèse si lourdement dans notre balance économique et compromet l'équilibre des échanges commerciaux européens, les mesures de rénovation agricole que préparent des Commissions administratives dans un silence que d'aucuns trouvent inquiétant, les bouleversements en cours de la structure politique de notre Nation sont autant de raisons qui nous paraissent conférer un nouveau caractère de brûlante actualité à ce problème.

La recherche zootechnique a été créée en 1950. Elle a immédiatement bénéficié de l'heureuse conjonction d'administrateurs hors de pair et d'une équipe de jeunes chercheurs venus d'horizons très divers mais qu'unissaient une même foi et un même enthousiasme. Elle a démarré dans des conditions matérielles médiocres, primitivement cantonnée dans une petite ferme aux installations de fortune précaires, mais avec une flamme et une volonté auxquelles il convient de rendre hommage.

En dix ans, elle a atteint un développement considérable et constitue, dans le domaine de la recherche scientifique, une réussite des plus remarquables.

Implanté d'abord sur le domaine de Vilvert, à Jouy-en-Josas (S.-et-O.) d'une superficie de 55 hectares dont 20 sont actuellement occupés par les bâtiments et les installations diverses, le Centre National de Recherches Zootechniques a rapidement dû s'agrandir. Il a ainsi acquis deux domaines voisins, ceux de La Minière (240 ha) et de Brouessy (130 ha), puis un troisième plus lointain au Magneraud (100 ha) en Charente-Maritime, destiné à l'aviculture, passé des conventions avec les administrations de la Guerre et de l'Air pour utiliser aux fins de recherches fourragères et de pâtures les aérodromes de Villacoublay et de Brétigny, obtenu des Haras la cession de 200 hectares des prairies du Pin (Orne), si bien qu'il dispose aujourd'hui d'exploitations d'expérience atteignant une surface de plus de 1 200 hectares.

Les bâtiments, qui comportent des laboratoires, des logements pour animaux et des locaux de service, occupent 6 800 m², auxquels s'ajoutent un moulin pour la fabrication des aliments du bétail d'une capacité de production de 40 000 quintaux et un abattoir traitant annuellement 200 bovins, 300 veaux, 1 000 moutons et 2 000 porcs.

Le cheptel expérimental comprend : 800 bovins dont 150 vaches laitières et 70 paires de jumeaux, 1 300 brebis et leurs agneaux, 150 chèvres et boucs, 200 truies, 800 porcs à l'engrais et 20 verrats, 18 000 pondeuses et 12 000 poulets.

Le budget de fonctionnement atteint 700 millions d'anciens francs, les ventes de produits dépassant 2 à 300 millions et les investissements s'élevant à 2 ou 300 millions par an.

Le personnel comporte près de 400 personnes réparties en : 60 scientifiques, 125 techniciens, 50 agents de bureau, 35 employés et 150 ouvriers agricoles et divers.

Le personnel scientifique est recruté, hors de tout ostracisme, avec le plus complet libéralisme ; je peux m'en porter garant puisque j'ai l'honneur d'appartenir au Comité permanent de son Conseil supérieur, sans autre titre du reste que ma qualification professionnelle. Plusieurs de nos anciens élèves en font partie et s'y trouvent dans les services les plus divers ; tout récemment un chef de travaux de nos Ecoles a quitté l'enseignement pour y suivre sa vocation de chercheur. La Direction de l'I. N. R. A. attache un tel prix au concours des jeunes vétérinaires qu'elle attribue tous les ans des bourses d'études à des élèves de 3^e année désireux d'y accomplir une carrière scienti-

fique. La recherche zootechnique est donc largement ouverte à la discipline vétérinaire.

Les recherches entreprises sont réparties entre diverses Stations : Biochimie et Nutrition, Physiologie animale, Aviculture, Techniques d'élevage, Technologie des produits animaux, auxquelles s'ajoutent les laboratoires de certaines chaires des établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire. Elles portent principalement sur la reproduction, la nutrition, la production de la viande, du lait, la technologie de la viande et du lait, la production des œufs, la laine, la génétique et la sélection, les méthodes d'élevage, etc...

On ne saurait donner ici le détail de ces recherches, mais il est certain qu'elles sont entreprises dans l'esprit scientifique le plus rigoureux, qu'elles ont donné des résultats déjà appréciables sur le plan de la connaissance fondamentale et que, lorsque les Services de la Vulgarisation projetés auront assuré à quelques-uns une large diffusion parmi les éleveurs on se rendra mieux compte de leur importance pratique et du bien-fondé des programmes mis à l'étude.

Au début, ces recherches ne poursuivaient que des fins strictement zootechniques, mais, comme il fallait s'y attendre, le déroulement des expériences a conduit les chercheurs à considérer aussi l'aspect pathologique des problèmes, tant il est vrai qu'en matière d'élevage il est impossible d'établir une limite fixe entre le normal et l'accidentel. MORNET avait raison de rappeler ici même (4) les propos de LERICHE : « Elle (la médecine) est devenue par la force des choses, la science de la vie humaine, de toute la vie, du normal au pathologique, la santé n'étant qu'une position d'équilibre entre l'individu et ce qui l'entoure » pensée que LECLAINCHE avait déjà exprimé en cet aphorisme désormais classique : « l'élevage n'est que de l'hygiène en action ».

En fait, les sujets suivants figurent au programme de recherches pour 1960 : mammites de la Vache et de la Brebis, anomalies de la fertilité (stérilité), neurolymphomatose et diverses autres maladies des volailles, microbes pathogènes des fromages, effets des substances pharmaceutiques introduites préventivement dans les aliments (anticoccidiens), maladies des abeilles, parasitisme au pâturage, motricité du rumen et météorisation, mortalité embryonnaire, etc...

Ainsi, par la force des choses, est née au sein de la recherche zootechnique une recherche vétérinaire qui se poursuit certes avec le plus pur esprit scientifique, mais qui se développe suivant les circonstances, sans structure, un peu anarchiquement et qui,

privée de liens avec la pratique professionnelle, risque de rester artificielle et sans efficacité.

Au cours de cette période, la recherche vétérinaire est demeurée stationnaire. Elle continue à relever de dispositions réglementaires anciennes, inadaptées à ses besoins actuels, sans qu'aucun texte nouveau ne soit venu modifier sa structure, rénover son mode de fonctionnement.

Les ressources dont elle dispose, jadis insuffisantes, aujourd'hui substantielles mais encore au-dessous de ses besoins raisonnables, restent aléatoires. Elles sont loin d'être assises sur un dispositif budgétaire qui leur assure le renouvellement indispensable à l'exécution de programmes de recherche de quelque durée et d'une certaine ampleur. Elles proviennent non de crédits qui lui sont spécifiquement réservés, mais de prélèvements sur des fonds à destination plus générale, dont la répartition entre les parties prenantes donne lieu chaque année à des marchandages et des acrobaties administratifs éloignés de toute orthodoxie et dont on sait bien qu'en définitive ces mesquines concurrences n'engendrent que des dépits contraires à l'intérêt de tous.

Le mode d'emploi de ces crédits est du reste souvent critiquable. Soumis à une gestion et à un contrôle inappropriés, on les considère trop souvent comme destinés à parer à l'insuffisance des budgets de fonctionnement des Chaires d'enseignement ; une bonne part est loin de servir la réalisation des programmes pour lesquels ils ont été attribués et ceci au préjudice direct de la recherche. On se refuse, de même, à chercher les raisons scientifiques qui justifient l'attribution de fonds de la recherche vétérinaire à plusieurs laboratoires départementaux.

Les programmes eux-mêmes ne sont pas examinés avec toute l'objectivité désirable, tant dans les propositions de recherche que dans les compte-rendus des travaux. Quand on connaît la rigueur avec laquelle, dans d'autres Organismes de recherche, les Commissions compétentes examinent les dossiers qui leur sont soumis, on regrette que le Comité Directeur de la recherche vétérinaire n'opère pas avec la même sévérité. Cette politique de facilité explique peut-être que trop de sujets à l'étude s'éloignent tant des besoins immédiats de la production animale et que les résultats réellement importants soient en réalité insuffisants, quel que soit le souci apporté à les mettre en valeur avec une complaisance trop manifeste ; en cette matière le faux-semblant publicitaire ne trompe personne.

Le personnel scientifique (*a*) est constitué dans sa majeure partie par les membres de l'enseignement vétérinaire dont le nombre est, on le sait, ridiculement faible ; surchargés par la tâche quotidienne, retenus trop souvent par des sollicitations extérieures dont toutes ne sont pas désintéressées, la plupart se livrent à la recherche par routine, beaucoup trop sans flamme, quelques-uns sans foi, s'intéressant surtout aux questions d'ordre professionnel ou technique, délaissant les grands problèmes de l'hygiène générale ou de la science fondamentale.

D'aucuns trouveront trop sombre cette appréciation de l'état actuel de la recherche vétérinaire. A la lumière des souvenirs qui se pressent en ma mémoire, je ne le pense pas ; les exhortations lancées plusieurs fois par des sommités professionnelles, comme M. RAMON, la justifient, les rapports officiels la confirment.

En 1957, M. le Professeur LONGCHAMBON, Sénateur, Président du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et du Progrès Technique, adressait au Président du Conseil un très important rapport sur l'état de la Recherche scientifique en France. Deux pages étaient consacrées à la Recherche Vétérinaire ; comme ces propos ne me paraissent pas avoir eu chez nous la diffusion désirable, je me permets de les reproduire ici.

11. LA RECHERCHE VÉTÉRINAIRE. — L'importance de la production animale justifie un effort particulier dans les deux domaines de recherche qui permettent son amélioration : la recherche zootechnique, étroitement liée à la recherche agronomique, qui applique à l'animal sain les données des sciences fondamentales (génétique, physiologie, de la nutrition, de la production et du développement) en tenant compte des conditions de l'économie agricole (problèmes relatifs aux pâturages, aux plantes fourragères, aux élevages industriels) et la recherche vétérinaire plus spécialement axée sur la pathologie animale. Ces deux recherches doivent être en relation constante.

La recherche zootechnique a bénéficié, dans le cadre de l'I. N. R. A., d'un effort important qu'il faut d'ailleurs largement poursuivre en fonction des besoins des utilisateurs.

La recherche vétérinaire est, par contre, sous-développée actuellement. Les objectifs qu'elle doit poursuivre dépassent largement ceux imposés par nécessité immédiate aux Services vétérinaires. Ces derniers, appuyés sur le Laboratoire Central des Recherches Vétérinaires placé à Alfort, près de l'Ecole Nationale Vétérinaire et sur ses laboratoires associés, sont chargés du diagnostic et de la prévention des maladies animales, de la surveillance de l'état sanitaire du bétail, et de celles des produits

a. — Nous ne mentionnerons pas ici le personnel dit technique dont la répartition, le recrutement et les fonctions paraissent fantaisistes et ne répondent à aucune réglementation.

vétérinaires. Dans les conditions actuelles, leurs tâches scientifiques sont donc davantage de contrôle que de recherche et elles s'amplifient sans cesse du fait de la rationalisation de l'élevage.

En cette matière, les moyens spécifiques des recherches à longue échéance, qui visent, en s'appuyant sur les sciences pathologiques fondamentales telles que la biologie, la microbiologie et l'anatomie pathologique, à maîtriser les épizooties majeures telles que la tuberculose bovine, la fièvre aphteuse, la peste porcine et les brucelloses, responsables de pertes économiques annuelles supérieures à 100 milliards, demeurent les laboratoires de nos trois Ecoles nationales vétérinaires, si précieux que soit à cet égard l'apport du Laboratoire central, mais ces moyens sont beaucoup trop faibles.

Comme dans d'autres domaines, mais tout spécialement dans celui-ci, on se heurte à un manque de personnel. Les Ecoles vétérinaires ne forment au total que 180 diplômés par an, pour l'ensemble des besoins de la métropole et de la France d'Outre-Mer. Ce contingent suffit à peine à entretenir les effectifs en service dans les activités privées.

Sans un effort substantiel pour élever ce nombre, la recherche vétérinaire ne peut se développer. Cette augmentation permettra d'étoffer les équipes scientifiques indispensables aux Services vétérinaires et de fournir les vétérinaires nécessaires en France et Outre-Mer ; mais elle doit aussi permettre d'alimenter en chercheurs une branche de la Recherche à laquelle il faut donner des moyens d'action. Ces moyens doivent comprendre des Laboratoires spécialisés, notamment des laboratoires régionaux, la possibilité d'œuvrer en fermes expérimentales, enfin une organisation administrative correspondante.

Pour satisfaire à ces besoins, il a été envisagé de créer un Institut national de la Recherche vétérinaire. Il faut noter que pendant un bon nombre d'années le développement sur une large échelle d'un tel Organisme se heurtera à un manque de personnel qualifié. On peut également craindre que cette structure conduise à un isolement fâcheux des recherches vétérinaires, à la création de laboratoires et centres expérimentaux venant s'ajouter à une infrastructure existant déjà, dont il suffirait peut-être de poursuivre le développement en en infléchissant l'orientation vers les besoins spécifiques de la recherche vétérinaire. Dans cette voie, on serait conduit à envisager la création, au sein de l'Institut National de la Recherche Agronomique, d'une section de recherche vétérinaire dépendant d'un Comité scientifique spécial assurant l'orientation des travaux vers les objectifs voulus, profitant de l'architecture administrative existant à l'I. N. R. A. mais jouissant d'une certaine autonomie lui garantissant la disposition des moyens matériels, humains et financiers affectés à ce domaine de recherches.

Quelles que soient les dispositions administratives adoptées, il reste que le premier effort en faveur de la recherche vétérinaire doit être moins d'équiper rapidement des Instituts nouveaux que de fournir largement en moyens matériels et en personnel les laboratoires et les établissements d'enseignement existants, et ceux qui, dans les Services sanitaires dispersés sur le territoire peuvent avoir un programme de recherche à long terme tenant compte des conditions régionales.

C'est en ce sens que sont faites, en Section IV, des propositions pour la période à couvrir par le 3^e Plan. D'autre part, sans substituer au mécanisme de liaison nécessaire sur le plan de travail entre éléments de la

recherche vétérinaire et autres éléments de la recherche notamment ceux de la recherche zootechnique, il incombera au « Comité d'orientation de la Recherche dans le domaine agricole » de veiller au développement de la recherche vétérinaire en harmonie avec les autres secteurs de recherche pour satisfaire aux besoins de la production animale ».

Le récent rapport du Directeur du C. N. R. S. souhaite, lui aussi, que la recherche vétérinaire soit réorganisée et qu'elle puise ensuite dans des contacts avec les autres Organismes de recherche les éléments de sa rénovation.

Ces dispositions ont été maintes fois confirmées, notamment par le Conseil Supérieur de l'Enseignement vétérinaire, par le Conseil Directeur de la Recherche vétérinaire et par le Ministre de l'Agriculture lui-même. On peut dès lors se demander pourquoi rien n'a été fait et d'où vient cette carence. Les raisons en sont aussi variées que subtiles : les multiples transformations que la structure administrative du Ministère de l'Agriculture a subi ces dix dernières années, le particularisme étroit de certains Services trop enclins à préserver d'abord leurs prérogatives, les regrettables antagonismes professionnels et les susceptibilités personnelles, l'hostilité des uns et la réserve des autres... sont autant de causes probables sur lesquelles il n'y a plus lieu de s'étendre. La conjoncture présente rend possible, en effet, la rénovation envisagée.

L'évolution du marché de la viande et les premières confrontations de la Communauté européenne établissent manifestement l'importance économique de l'état sanitaire du cheptel. Ces derniers jours, la Fédération nationale de l'Élevage a fait de cette question un des thèmes de sa réunion annuelle ; si les mesures qu'elle souhaite — atténuation des règlements sanitaires — dénotent une singulière incompréhension de la situation, elles n'en établissent pas moins l'impérieuse nécessité de l'assainissement du bétail.

Les projets agricoles gouvernementaux en instance devant le Parlement et les remaniements de toute sorte qui en résulteront peuvent le rendre plus facile.

Enfin, l'évolution profonde qui semble se produire au sein de la Communauté peut, ainsi qu'avec MORNET (4 et 5) je l'exposais ici même tout dernièrement, libérer d'un moment à l'autre des groupes de chercheurs déjà rompus aux travaux de laboratoire que nous aurons à intégrer dans les cadres métropolitains et qui sont susceptibles de constituer immédiatement une armature valable pour certains secteurs de la recherche vétérinaire.

L'organisation d'une institution de recherche scientifique est une tâche délicate, ne serait-ce qu'en raison des répercussions financières qu'elle comporte. La recherche vétérinaire l'est tout particulièrement en raison de ses méthodes et de son objectif.

Elle est incontestablement liée à la recherche agronomique par l'économie des frais de fonctionnement qui peut résulter de leur union, par l'influence que les techniques agricoles exercent sur l'application de ses découvertes, par les conséquences zootecniques et économiques de celles-ci.

Elle tient aussi de la recherche médicale par son origine fondamentale, par ses techniques expérimentales, par la nature de ses buts. La médecine vétérinaire contrôle, en outre, les « zoonoses », c'est-à-dire les maladies communes aux hommes et aux animaux, ce qui lui confère une mission sociale d'hygiène publique qui dépasse singulièrement les objectifs utilitaires de l'élevage et parfois même s'oppose à ses techniques.

C'est pourquoi, préalablement à toute décision, une consultation largement ouverte à toutes les disciplines intéressées me paraît nécessaire.

Bien des systèmes existent déjà, dont on pourrait parfaitement s'inspirer : l'Institut National d'Hygiène (I. N. H.), l'Institut National de la Recherche Agronomique (I. N. R. A.), le Centre National de la Recherche Scientifique (C. N. R. S.), l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (O. R. S. T. O. M.) ; etc... Un organisme se rapprochant du C. N. R. S. aurait notre préférence en raison de sa souplesse et surtout parce qu'il est immédiatement réalisable avec les seuls moyens dont nous disposons.

Chaque Chaire de l'enseignement vétérinaire est pourvue de laboratoires spécialisés et la tâche de recherche scientifique est inscrite dans le statut des membres de l'Enseignement supérieur ; c'est donc en s'appuyant sur ceux de ces Laboratoires des Ecoles vétérinaires présentant les garanties et les programmes désirables que la recherche vétérinaire doit d'abord être réalisée. A ces laboratoires pourront s'en ajouter d'autres relevant de toutes les Institutions de haute culture scientifique, hors d'un particularisme aujourd'hui périmé.

J'ai dit jadis (1) la place qu'il convient d'assigner dans une politique sanitaire vétérinaire bien organisée, aux laboratoires des Services vétérinaires (Laboratoire central, Laboratoires régionaux et départementaux) ; je n'y reviendrai pas. La tâche de dépistage des maladies, de contrôle des produits biologiques et alimentaires, d'application des méthodes thérapeutiques qui

leur revient apparaît tous les jours plus compliquée, plus absorbante, plus nécessaire ; elle justifie de puissants moyens. La recherche médicale comme la recherche agronomique, et partant la recherche vétérinaire, nécessitent, entre la découverte du laboratoire et la transposition dans la pratique journalière, un stade intermédiaire de vérifications, d'études, d'adaptations qui prolonge les investigations fondamentales et les fructifient. Une action sanitaire vaut certes par ses bases et ses principes scientifiques, mais elle tire son efficacité des modalités de son application, des conditions économiques et sociales du milieu rural où elle est appliquée. C'est une mission de cette nature, du reste prévue dans les dernières dispositions officielles sur la Vulgarisation agricole, qui revient aussi à ces laboratoires ; ils ne seront jamais ni assez nombreux, ni assez pourvus.

L'organigramme de la recherche vétérinaire est théoriquement facile à concevoir.

Un Conseil d'Administration (commun ou non avec celui de l'I. N. R. A.) aurait la charge du fonctionnement administratif.

Un Conseil de Direction particulier serait chargé de veiller au développement, à l'orientation et à la coordination des recherches vétérinaires. Il constituerait différentes Sections groupant des disciplines de même ordre constituées par des délégués élus des chercheurs et des représentants de la profession et des administrations. Ces Sections examineraient les demandes relatives à la désignation des chercheurs, aux programmes, à l'attribution des crédits, des missions, des publications, à la répartition des aides techniques, etc... Les décisions seraient prises en dernier ressort par un Comité Directeur émané des Sections.

Des Commissions mixtes d'études composées de chercheurs de la Recherche vétérinaire et de l'I. N. R. A. auraient pour tâche d'examiner les problèmes communs et d'en régler les conditions matérielles d'exécution.

Conjointement, la Recherche vétérinaire pourrait créer des Stations ou des Instituts de recherche comparable à ceux constitués par l'I. N. R. A. ou le C. N. R. S.

Le statut des chercheurs et du personnel technique, du personnel de service serait celui des chercheurs et du personnel de l'I. N. R. A.

Etc.....

Ces propositions peuvent certes être amendées, améliorées, profondément transformées, mais quelle que soit la structure adoptée, l'avenir dépend avant tout du labeur, du savoir et de la conscience des chercheurs. Il est indispensable qu'ils retrou-

vent cette passion désintéressée de la science qui a donné à nos anciens tant de succès, que notre économie nationale puisse compter sur l'apport bénéfique de leurs travaux, que la profession vétérinaire, qui s'abandonne dans le déclin, trouve dans leur réussite, les éléments d'une rénovation qu'elle chercherait en vain par une autre voie. On ne peut sur ce point que rappeler, comme M. RAMON (6) l'a déjà fait maintes fois, les conseils de Pasteur au Congrès national des Vétérinaires sanitaires : « Croyez-moi, Messieurs, le secret pour donner à votre profession la place qu'elle mérite, est d'avoir à sa tête une élite de professeurs et de savants ».

BIBLIOGRAPHIE

1. C. BRESSOU. — La recherche Vétérinaire. *Bul. Acad. Vet.*, 1946, t. XIX, p. 201.
2. G. RAMON. — La recherche vétérinaire en France. Sa nécessité. « *Quarante années de recherches et de travaux* ». Paris, 1956, p. 853.
3. J.-C. GODFRAIN. — Proposition d'organisation d'une recherche scientifique vétérinaire. *Rev. Med. Vet.*, 1956, t. CVIX, p. 551.
4. P. MORNET. — La recherche vétérinaire en Afrique. *Bul. Acad. Vet.*, 1960, t. XXXIII, p. 125.
5. C. BRESSOU. — Le colloque sur la recherche scientifique et technique de Dakar-Abidjan. *Bul. Acad. Vet.*, 1960, t. XXXIII, p. 33.
6. G. RAMON. — Un vétérinaire parle à ses Confrères d'aujourd'hui des savants vétérinaires de jadis et de la recherche vétérinaire de demain. *A. C. V.* mai 1959, p. 5.

Discussion

M. le PRÉSIDENT. — Vous venez d'entendre une communication très importante et très complète ; je remercie M. le Secrétaire Général d'avoir mis tout son cœur dans cet exposé et d'avoir évoqué, grâce à sa compétence, un problème d'actualité dont les conséquences sont grandes pour l'avenir de notre profession.

M. LETARD. — Y a-t-il un Conseil supérieur de la recherche vétérinaire ?

M. BRESSOU. — Il existe un Conseil directeur de la Recherche vétérinaire créé par le décret de 1938 et composé de représentants de l'administration et du corps enseignant, désignés chacun par le Ministre.

M. LETARD. — Est-ce qu'il est interdit, au C. N. R. S. par exemple, de connaître la répartition des crédits attribués aux chercheurs ? Je pose cette question parce que l'attribution des fonds de la recherche vétérinaire devient de plus en plus secrète ; on déclare par exemple : « les crédits que vous avez demandés sont amputés cette année de 15 à 25 % », sans autre explication ; il est impossible d'avoir aucun renseignement sur la répartition des fonds. Cette réticence crée un regrettable esprit de suspension, peu propice à la confiance et au travail.

M. BRESSOU. — Au C. N. R. S. la répartition des crédits est connue de tous les membres des Commissions, qui possèdent tous les renseignements désirables pour leurs délibérations.

M. DURIEUX. — J'ai entendu dire, il y a quelques jours à peine, que la décision était prise de rattacher la recherche vétérinaire à l'I. N. R. A. Il ne resterait plus au Service vétérinaire du Ministère que le Laboratoire d'Alfort et les laboratoires départementaux.

M. BRESSOU. — J'ignore si une décision toute récente est intervenue, mais les deux précédents Ministres de l'Agriculture avaient fait connaître leur intention de réaliser ce rattachement et le dernier Conseil Supérieur de l'Enseignement Vétérinaire avait approuvé cette conception. J'estime qu'il est regrettable que pour des raisons que je ne veux pas examiner on ait mis si longtemps pour passer à l'exécution.

M. DURIEUX. — Je ne suis pas hostile, en principe, au rattachement de la recherche vétérinaire à l'I. N. R. A., ou ailleurs ; ce que je crains c'est qu'on présente encore cette mesure comme une amputation nouvelle des Services vétérinaires. C'est là que l'Académie pourrait faire entendre sa voix afin que les praticiens soient parfaitement informés.

M. BRESSOU. — C'est, justement, ce que permet ma communication. Tout ce que j'ai dit aujourd'hui, ou presque, je l'ai déjà dit dans ma communication de 1946 et il ne semble pas que cette communication, cependant diffusée, ait trouvé grand écho dans notre presse professionnelle. Il en est de même du reste des débats du Conseil Supérieur de l'Enseignement vétérinaire. C'est parce que j'estime cette situation dommageable qu'à l'occasion de la préparation des nouveaux textes sur l'Agriculture j'ai cru opportun de reprendre la question.

M. DURIEUX. — C'est une question d'une telle importance qu'il faut absolument en informer la profession. Si elle n'est informée que par une communication de l'Académie Vétérinaire, il me semble que c'est insuffisant ; il faudrait faire entendre cette voix dans toutes les enceintes et par tous les organes possibles.

M. LETARD. — Les collègues que cela intéresse n'ont qu'à faire un résumé de la communication du professeur BRESSOU et le transmettre à des journaux ; ils verront bien ceux qui le publieront ou non. Il n'y a pas d'autres moyens pour informer la profession.

M. BALLOT. — J'ai l'impression que nous sommes tous d'accord avec M. le professeur BRESSOU et que nous sommes tous émus, peut-on dire par la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la recherche vétérinaire. Je pense que les désirs exprimés par MM. LETARD et DURIEUX sont parfaitement légitimes, mais ce n'est pas là exactement le problème. Les moyens d'alerter la profession et de l'informer sont bien connus ; ce sont des moyens d'une portée bien limitée et d'une inefficacité absolue, qui ont déjà fait leurs preuves malheureusement dans bien des occasions. Je voudrais que l'on essaye de sortir de cette situation par un moyen plus direct, en attirant l'attention des hautes autorités administratives et parlementaires. Comment agir ?

M. BRESSOU. — Si j'ai choisi l'Académie Vétérinaire pour exposer mes réflexions sur la recherche vétérinaire, c'est que j'ai estimé que notre Compagnie était l'auditoire le plus compétent et le plus qualifié pour

juger de la valeur de mes critiques, donner un avis éclairé sur mes propositions et lancer un appel solennel.

Mais je ne pense pas que nous ayons à polémiquer hors de cette enceinte. Il appartient à la presse professionnelle d'information (que je me garderai bien d'apprécier, au moins à cette tribune) de chercher dans nos débats de quoi éveiller l'attention de la profession et de trouver dans nos résolutions, toujours aussi modérées que motivées, les arguments nécessaires à l'éclairer.

Je pense comme M. BALLOT, que la solution pratique du problème ne dépend pas de l'action professionnelle. C'est directement auprès de l'Administration de l'Agriculture et auprès du Gouvernement qu'il faut agir et agir rapidement. L'Académie dispose auprès du Ministre et de ses conseillers d'assez de crédit et d'estime pour que ses avis soient retenus et pris en considération.

M. THIEULIN. — Le projet à adopter devrait tenir compte de notre manque de personnel, comme le signale le rapport Longchambon car, depuis plusieurs années nous souffrons d'une limitation excessive du recrutement. C'est la profession elle-même et ses dirigeants qui ont permis d'aboutir à la situation actuelle. L'erreur a été poursuivie en voulant coûte que coûte soutenir une autonomie qui n'est en fait qu'un isolement déplorable.

M. DURIEUX. — En demandant d'informer la profession, je voudrais éviter que l'on nous représente comme ayant adopté une attitude contraire à la profession puisque nous prenons aujourd'hui une position qui n'est pas celle du Syndicat national. Les confrères qui n'entendent que le son de cloche des Congrès syndicaux pourraient peut-être modifier leurs points de vue s'ils entendaient le nôtre.

M. le PRÉSIDENT. — Notre collègue M. DURIEUX est poussé par un esprit de stricte discipline syndicale. C'est un point de vue. Personnellement, je pense que les problèmes de la recherche vétérinaire seront toujours mieux compris par les confrères versés dans les études scientifiques que par l'ensemble de la profession. Il est bien certain que toute la profession désire que la recherche vétérinaire soit bien dotée, mais il est certain aussi que le fonds du problème ne préoccupe que fort peu l'ensemble des praticiens ; c'est compréhensible. Ce sont des associations comme la nôtre qui connaissent le mieux les besoins et les moyens qui peuvent étudier comme il faut l'organisation future.

M. BOURDELLE. — J'ai une certaine expérience de la création d'un centre de recherche puisque j'en ai fondé un au Muséum d'Histoire naturelle, le Centre d'études sur la Migration des Oiseaux. J'ai mis plus de dix ans pour l'organiser et je ne suis arrivé à un résultat que lorsque j'ai pu donner à ce centre une certaine autonomie au sein du C. N. R. S. Cette autonomie est représentée par un Conseil d'Administration, qui gère le Centre et assure avec une grande autorité, son fonctionnement.

Je pense que la première chose à faire est de constituer un Conseil de la recherche vétérinaire comprenant des chercheurs et des administrateurs.

M. BALLOT. — A-t-on des renseignements sur la recherche vétérinaire à l'étranger ?

M. BRESSOU. — Il n'y a pas de pays où la recherche vétérinaire soit aussi mal dotée qu'en France. Le modèle est certainement la Grande-Bretagne, avec un luxe de laboratoires dépendants de l'Etat, d'organi-

sations professionnelles, voire de fondations particulières. Les pays scandinaves sont aussi très bien pourvus. L'Allemagne encore, où chaque chaire d'enseignement est dotée d'un Institut dont l'importance dépasse la chaire dont il dépend. L'Espagne possède un Conseil Supérieur de la recherche disposant de laboratoires spécialisés... Les exemples ne manquent pas, auxquels on pourra utilement se référer.

M. LEBEAU. — Il paraît souhaitable, si un Conseil supérieur se créait, que l'Académie soit représentée au sein de ce Conseil.

M. le PRÉSIDENT. — Si chacun de vous pense que la discussion est terminée, nous pourrions nommer une Commission qui proposerait une résolution à nos suffrages.

Comme le temps presse, les propositions de la Commission devraient pouvoir nous être présentées à la prochaine séance.

L'Académie adopte cette proposition et désigne une Commission composée de MM. BOURDELLE, BRESSOU, BRION, DURIEUX, GUILLOT, LEBEAU, LETARD et NICOL.